

Un calendrier raisonnable pour la réforme de la formation des enseignants

Le rapport Ronzeau - Saint-Girons sur les évolutions pour les concours de recrutement des enseignants a été présenté mercredi 20 février aux organisations syndicales dont SUP'Recherche - UNSA, représenté par Jean-Marc Lehu et Jean-Pascal Simon.

Notre inquiétude principale portait sur le calendrier de la réforme. **SUP'Recherche avait alerté la DGSIP sur les effets délétères sur les équipes de formation de la succession de deux réformes à une année d'intervalle, l'une sur les attendus et modalités de la formation, et l'autre sur la place et le contenu des concours. Sur ce point, nous avons été entendus** puisque F. Vidal nous a assuré que l'on ne changerait pas le référentiel des formations en 2019. Cela laisse donc un temps acceptable pour la poursuite de la concertation et l'élaboration des nouvelles maquettes.

Nous également avons pris acte du changement de la place du concours décidé par les deux ministres. Nous avons fait depuis de nombreuses années, le même diagnostic que les rapporteurs sur la place du concours. Celle-ci non seulement ne permet pas d'envisager une réelle formation sur deux années de master, mais surtout elle polarise la 1ère année sur la préparation du concours au détriment de la formation professionnelle et la 2nde année sur le stage en responsabilité au détriment de la formation « académique ». **L'annonce d'un concours placé en mars/avril de l'année de M2 devrait permettre de sortir de cette impasse.**

Sup'Recherche – UNSA attend que les discussions permettent d'avancer notamment sur les points suivants :

- **le contenu de tous les concours devra aussi évoluer** : les concours ne doivent pas réévaluer des connaissances qui sont « normalement » validées par le diplôme universitaire de licence.
- **la formation des enseignants doit être pensée dans la durée, et non sur les seules années en INSPE.** La préprofessionnalisation pour les étudiants de L2 et L3 devra ainsi prendre en compte ce qui se fait déjà dans ce domaine, depuis de nombreuses années, dans beaucoup de filières.
- la loi prévoit qu'1/3 des enseignements doivent être assurés par des « *professeurs des premier et second degrés ou de personnels d'éducation exerçant en établissement public*

local d'enseignement ou en école ». **Nous demandons qu'elle prévoie également qu'un minimum de 50 % des enseignements soit assuré par des enseignants-chercheurs,** condition *sine qua non* pour que ces formations constituent de « vrais » Masters ayant une assise recherche.

- **Les Masters MEEF doivent être la « voie normale » pour accéder au métier d'enseignants.** Aujourd'hui, ce n'est pas le cas puisque la moitié des lauréats des concours sont titulaires d'un autre master, voire dispensés de master. Exiger un master MEEF conduirait à faire du métier d'enseignant une profession réglementée. **Pourquoi ne pas étudier cette piste ? Des pays européens voisins ont fait ce choix, pourquoi pas en France ?** *A minima*, il faudrait prévoir une formation spécifique pour les lauréats qui n'auraient pas validé un master MEEF.
- Le projet d'arrêté est accompagné de deux annexes qui définissent, d'une part, les attendus à l'entrée en master 1, et d'autre part, une seconde annexe sur la formation elle-même. S'il est légitime que le MEN définisse un référentiel de compétences des enseignants débutants, **nous demandons que l'on fasse confiance aux équipes de formateurs qui construiront les maquettes de formation. Le degré de précision de certains éléments de cette annexe va à l'encontre de la liberté académique en usage dans l'enseignement supérieur.**

Sup'Recherche – UNSA souhaite que la concertation se poursuive dans la même configuration qui a réuni des représentants des deux CT MEN & MESRI pour la présentation du rapport. **Ainsi, les groupes de travail doivent être co-pilotés par les deux ministères et doivent associer les OS qui représentent les enseignants et enseignants-chercheurs des universités. Nous demandons également que l'ensemble des textes concernant la formation des enseignants soit présenté au CNESER.**

Ivry-sur-Seine le 22 février 2019
Le Conseil National de SUP'Recherche

Contact : Jean-Pascal Simon, secrétaire général
jean-pascal.simon@univ-grenoble-alpes.fr - 06 07 59 44 81
Sup'Recherche-UNSA, 87 bis, avenue Georges Gosnat, 94853 Ivry-sur-Seine cédex
<http://www.sup-recherche.org> /sup-r@unsa-education.org